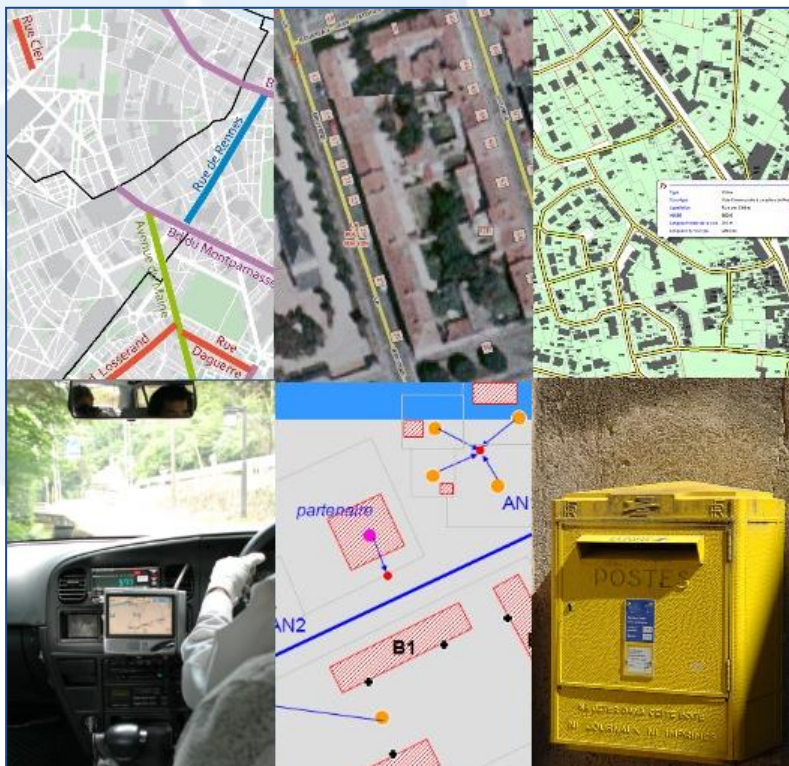


# Pour une politique nationale de la donnée Adresse

Résumé du Rapport du Groupe de Travail Adresse de l'AFIGEO



Décembre 2011

## ***Remerciements***

C'est sous l'impulsion de l'Association européenne EUROGI que la dynamique du groupe de travail Adresse a démarré en France sous la houlette de l'AFIGEO.

Nous remercions La Poste SNA et l'IGN pour leur soutien apporté au montage de l'atelier national sur l'Adresse en janvier 2010.

Nous remercions particulièrement Yves Cousquer, ancien président de la Poste, et François Salgé Ministère de l'écologie -DGALN pour leur investissement dans l'animation de groupe de travail ; Jean-Marc Viglino de l'IGN a apporté un précieux appui en tant que rapporteur, ainsi que Elise Ladurelle-Tikry pour AFIGEO.

Nous souhaitons également remercier l'ensemble des participants actifs au GT Adresse, les organismes ou les réseaux qu'ils représentent : AITF, Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole , Communauté d'agglomération de Saint Omer, ERDF, GéoVendée, IGN, Mediapost, le Ministère de l'Ecologie - MEDDTL, le Ministère de l'Economie - MINEF / CGIET, la Mission Risque Naturel, Navteq, La Poste-SNA, le SDIS de l'Essonne, le SDIS d'Ille-et-Vilaine, le SDIS de Haute-Savoie, le SDIS du Var, SIG LR.

L'ensemble des participants et contributeurs aux différentes enquêtes sont également remerciés pour avoir partagé leurs avis qui ont permis d'orienter les recommandations du groupe de travail.

## Sommaire

Remerciements .....	2
Sommaire .....	3
Introduction .....	4
Conclusions et préconisations opérationnelles .....	6
Bibliographie .....	8

### Sources des illustrations : crédits photos

APUR	SDIS Vendée	Extrait GéoVendée
Paul Vlaar	Extrait BD ADRESSE®	Jochen FreyFlickrevi ewR

## Introduction

La réutilisation de la donnée Adresse est un enjeu majeur de l'action publique à l'ère numérique.

L'Adresse joue un rôle fondamental dans notre société en tant que support d'un grand nombre d'informations, tant dans le secteur public que privé. Elle évoque la localisation de lieux ou d'événements, et est présente dans les actes administratifs, nécessaires à la gestion de la ville, pour le transport du courrier, l'organisation des secours... Erronée ou incomplète, elle est facteur d'inefficacité et d'erreurs qui, dans le pire des scénarios, peut conduire à la perte de vie humaine.

De multiples acteurs interviennent dans le processus de collecte de l'Adresse en France. Si ce sont les communes qui ont la compétence pour désigner et numéroter les voies, l'État – pour le recouvrement de l'impôt, l'identification des propriétés, le suivi des permis de construire ou la constitution de l'information géographique de référence, le recensement des personnes – les collectivités territoriales pour l'aménagement du territoire et les actions sociales mais également les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ou la Poste et les gestionnaires de réseaux en tant que délégataires de services publics, produisent et entretiennent des bases Adresse. Avec l'explosion du commerce électronique, le développement des outils de géolocalisation et leur introduction dans la vie courante au travers des nouvelles technologies de communication, de nombreux acteurs privés se positionnent pour développer leurs propres données Adresse, support de l'innovation. Les Etats membres et l'Union européenne ont bien évalué l'importance de l'Adresse géoréférencée car elle fait partie des thèmes de l'annexe I de la directive INSPIRE adoptée en 2007. L'évaluation européenne (EURADIN<sup>1</sup> - Navteq) des plus-values générées par un système d'Adresses complet et performant génèrerait un marché estimé à 6 Milliard d'€ (0,5 % du PIB). Le marché des « Location-Based Services » associé au développement des technologies mobiles en serait le premier bénéficiaire (navigation pour piéton, commerce sur internet...)

En 2007, le Conseil Général des Technologies de l'Information souligne que :

*« la nécessité de réformes avait été diagnostiquée dès les années 2000, et que de premières mesures avaient été prises [mais que] l'absence de maîtrise d'ouvrage publique ne permettait pas de répondre aux besoins grandissant des utilisateurs et de l'industrie des fichiers en matières d'exhaustivité, de qualité et de mise à jour des référentiels d'adresses postales et géographiques. »<sup>1</sup>*

En janvier 2010, la tenue au siège de La Poste d'un atelier national sur les données Adresse, dans le cadre du projet EURADIN, montre la nécessité de réunir tous les acteurs, tant nationaux que locaux, tant publics que privés, autour de cette problématique commune pour l'organisation d'un référentiel Adresse efficace non nominatif sur tout le territoire français. L'AFIGÉO est chargée de la mise en place d'un groupe de travail.

---

<sup>1</sup> Enjeux et perspectives d'amélioration du système des adresses postales, D. Sansas, C. Duchesne, J-P. Bazin, Conseil Général des Technologies de l'Information - Ministère de l'économie des finances et de l'emploi [2].

L'enjeu d'un tel dispositif n'est pas à négliger :

Une partie non négligeable (de l'ordre de 30 %) des plis non distribués (PND = anciennement « n'habite pas à l'adresse indiquée ») est due à des erreurs dans la partie non nominative de l'Adresse, c'est à dire dans la partie qui identifie la commune, le lieu dit, la voie et le numéro dans la voie, le bâtiment ou l'entrée au sein d'une résidence.

La Poste estime à 300 millions le nombre de lettres ou colis retournés par an à leur expéditeur à cause d'une adresse incorrectement ou insuffisamment complétée.  
A raison d'1 euro perdu par pli non distribué...

Ainsi, en juillet 2010, la Danish Enterprise and Construction Authority (DECA), responsable des noms de rues et des adresses au Danemark, publie dans son rapport les conclusions de 5 ans de mise à disposition gratuite des données officielles des adresses danoises et estime que le bénéfice financier est passé de 2 millions d'euros en 2005 à 62 millions d'euros en 2009<sup>2</sup>.

En plus du bénéfice financier, il faut entrevoir les bénéfices sociaux et humains du développement de nouvelles applications fondées sur ce socle commun. C'est le cas lorsqu'il s'agit de permettre aux services de secours d'arriver au plus vite sur le lieu d'un sinistre, tout comme la pertinence d'avoir une adresse fiable pour l'identification correcte des biens et des personnes en cas d'alerte des populations, lors de crises liées à une catastrophe naturelle et/ou technologique, dans le cadre de la sécurité civile, une des missions régaliennes de l'Etat.

Autant d'arguments qui militent pour la constitution d'un référentiel Adresse commun.

Une mauvaise adresse diminue les chances de survie en cas d'accident du fait d'un retard possible des secours.

Ce rapport présente les travaux et préconisations du groupe de travail, organisé par l'AFIGÉO, suite aux conclusions de l'atelier national sur les données Adresse en janvier 2010.

Organisé autour des thèmes organisationnels, techniques, économiques, juridiques et réglementaires, le groupe a réuni les différents acteurs publics et privés, nationaux et locaux, utilisateurs ou producteur de données Adresse pendant un peu plus d'un an.

---

<sup>2</sup> « The conclusion of this study is that the direct financial benefits from the agreement for society during the period 2005 – 2009 amount to around EUR 62 million (~ DKK 471 million). Until 2009 the total costs of the agreement has been around EUR 2 million. In 2010 it is estimated that the social benefits from the agreement will be about EUR 14 million, while costs will total about 0.2 million. About 30% of benefits will be in the public sector and around 70% in the private sector. » - "The value of Danish address data: Social benefits from the 2002 agreement on procuring address data etc. free of charge", 7 July 2010, Danish Enterprise and Construction Authority.

## **Conclusions et préconisations opérationnelles**

Il apparaît au groupe de travail AFIGEO-Adresse qu'au regard du nombre important d'acteurs (collectivités territoriales, SDIS, DGFIP, INSEE, La Poste, IGN, gestionnaires de réseaux, de l'eau ou des télécommunications...NAVTEQ, TeleAtlas...), de la diversité de leurs activités ainsi que de leurs besoins en termes de données adresses, une coordination s'avère nécessaire pour pouvoir répondre à plusieurs besoins :

- mise en commun et synchronisation de l'actualité des données,
- économie de moyens en évitant des flux redondants donc coûteux,
- facilité des échanges de données,
- réalisation d'un véritable référentiel adresse répondant aux différentes définitions de l'adresse,
- utilisation libre de droits.

Pour répondre à ces demandes, le groupe préconise la mise en place d'un guichet unique dans le but d'organiser et mutualiser les moyens publics actuels (dédiés à la collecte et à l'intégration des données) pour améliorer l'offre et la qualité intrinsèque des données Adresse non nominatives.

Ce guichet s'articulerait autour d'un référentiel Adresse unique, dont la qualité sera validée et promue, et d'un outil web service simple à destination d'utilisateurs néophytes ou convaincus. Cet outil doit répondre aux besoins de saisie d'adresses, de leur validation, de diffusion, d'intégration aux données métiers et de recherche ; il doit également permettre d'alimenter le système par la mise à jour en continu des données en particulier grâce à des processus d'import de données ou de moissonnage pour les collectivités entretenant en numérique une base adresse locale.

Ce référentiel amendé par divers acteurs nationaux mais aussi locaux, permettra ainsi la mutualisation de l'information. En retour les données seront mises à disposition de tous. Une standardisation de celles-ci s'avère d'ailleurs indispensable, pour faciliter leur reconnaissance et leurs échanges. Ceux-ci s'effectueront dans un modèle de données compatible avec INSPIRE.

D'un point de vue réglementaire, il sera fondamental d'établir un guide de numérotation et de dénomination de voies à destination des collectivités pour garantir une certaine normalisation

La mise en œuvre d'une telle structure implique dans un premier temps une sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs qui sera certainement assurée par les infrastructures d'information géographique, et ensuite un accompagnement continu.

Le guichet unique fonctionnera avec un interlocuteur départemental ou régional (en fonction des dynamiques de territoires existantes) avec une coordination nationale autour des deux principaux acteurs que sont La Poste et l'IGN.

Pour assurer le fonctionnement du guichet, il est important de constituer une entité avec une mission de service public, nécessaire vis à vis des organismes participants, sur la base d'un projet économique autofinancé avec des dépenses amorties (la vente de fichiers Adresse de qualité et labellisés « IGN/La Poste » « sur étagère » à des privés devraient couvrir les charges). Sans oublier la jouissance d'utilisation libre par les collectivités locales sur leur territoire de compétences.

Mais ce dernier point économique mérite d'être approfondi. C'est pourquoi, le groupe de travail propose également de mettre en place une mission de préfiguration (2012), devant définir et évaluer

- les coûts d'investissement (développements techniques...), de fonctionnement ; le chiffre d'affaire engendré, (définir un business plan)

- l'analyse des forces et faiblesses des scénarios de financement et notamment le risque de ne pas voir adhérer les collectivités qui souhaitent une diffusion libre.
- les modalités juridiques du montage d'une structure accueillant le guichet unique, et la gouvernance de cette structure,
- la faisabilité technique du guichet unique,
- le potentiel d'adhésion de l'ensemble des acteurs locaux au dispositif et notamment les communes et EPCI, les élus en prenant en compte notamment l'acquis de certaines collectivités locales,
- la réalisation de phases tests.
- une réflexion sur la gamme des produits et services mis à la disposition des utilisateurs et leurs conditions respectives d'accès, notamment en matière financière.

Cette mission de préfiguration pourrait être composée de trois ou quatre personnes de l'IGN et de La Poste pendant six mois ou être confiée à une société de consultance indépendante sur financement de l'IGN et de La poste, cette dernière solution étant sans doute préférable.

L'expérimentation technique de ce guichet (notamment sur les processus de remontée et de validation de l'information) sera effectuée en collaboration avec quelques collectivités volontaires représentant des échelons territoriaux différents.

Cette mission de préfiguration sera accompagnée par un comité de suivi avec les représentants des collectivités locales et les associations représentatives du secteur concerné (AFIGEO, AITF, ACUF, AMF...) sur la base du volontariat.

A l'exemple de la situation au Danemark, il convient de noter l'effet de levier sur le bénéfice social qu'apporte un accès sans barrières à une référence adresse unique.



## ***Bibliographie***

- [1] Groupe de travail Adresse rapport final, CNIG, 21 octobre 2002,  
[http://www.cnig.gouv.fr/Front/docs/cms/rapport-final-Adresse\\_123728829047881100.pdf](http://www.cnig.gouv.fr/Front/docs/cms/rapport-final-Adresse_123728829047881100.pdf)
- [2] Enjeux et perspectives d'amélioration du système des Adresses postales, D. Sansas, C. Duchesne, J-P. Bazin, Conseil Général des Technologies de l'Information - Ministère de l'économie des finances et de l'emploi, N°V1.4, décembre 2007  
<http://www.cgiti.org/rapports/rapports-2007/CGTI-Rapport-V-1-4-2007-Systeme-Adresses-postales.pdf>
- [3] Atelier national sur les Données Adresse au siège de La Poste à Paris 14ème, EURADIN, AFIGÉO, La Poste, IGN, Eurogi, 18 janvier 2010  
<http://www.afegeo.asso.fr/documentation/category/12.html?download=200%3A18-01-2010>
- [4] Comprendre l'Adresse géographique et postale, Service National de l'Adresse, 2008  
[http://www.laposte.fr/sna/IMG/pdf/BAT\\_LIVRET\\_comprendre\\_lAdresse\\_2008.pdf](http://www.laposte.fr/sna/IMG/pdf/BAT_LIVRET_comprendre_lAdresse_2008.pdf)
- [5] The value of Danish address data: Social benefits from the 2002 agreement on procuring address data etc. free of charge, Danish Enterprise And Construction Authority, 7 July 2010  
[http://www.Adresse-info.dk/Portals/2/Benefit/Value\\_Assessment\\_Danish\\_Address\\_Data\\_UK\\_2010-07-07b.pdf](http://www.Adresse-info.dk/Portals/2/Benefit/Value_Assessment_Danish_Address_Data_UK_2010-07-07b.pdf)
- [6] INSPIRE Data Specification on Addresses – Guidelines, 2010-04-26  
[http://inspire.ign.fr/images/INSPIRE/donnees/inspire\\_dataspecification\\_ad\\_v3.0.1.pdf](http://inspire.ign.fr/images/INSPIRE/donnees/inspire_dataspecification_ad_v3.0.1.pdf)
- [7] European Address Infrastructure, Final Report, EURADIN, mai 2010  
<https://www.euradin.eu/Lists/Results%20List/DispForm.aspx?ID=10>